

Rapport d'activité de la commission Uni-Social

Tätigkeitsbericht der Kommission Uni-Social

ANNÉE ACADEMIQUE
AKADEMISCHES JAHR
2023-2024



Table des matières

1. Introduction	3
2. Membres de la Commission 2023-24	4
3. Quelques chiffres	5

1. Introduction

Florence Renevey, collaboratrice en gestion comptable

Depuis décembre 2023, la Commission Uni-Social et Conseil psychologique est partagée en deux entités distinctes. Les nouveaux membres de la Commission Uni-Social ont été désignés par le Rectorat lors de la séance du 4 décembre 2023.

Les membres se réunissent une fois par année académique, en novembre. Toutefois, la planification d'une 2ème séance en cas de demande explicite, pourrait être organisée au printemps. Lors de la séance d'automne, les comptes, le budget et le rapport annuel sont présentés pour approbation.

L'année 2023-24 termine avec un solde positif et le fonds de secours n'a pas été utilisé, contrairement à l'année précédente où 44% de ce fonds avait dû combler le manque des disponibilités pour l'octroi des subsides d'études et des prestations circonstanciées. La révision des pratiques internes appliquée depuis le mois d'août 2022, a eu l'effet escompté. Pour rappel, les grandes lignes qui ont été modifiées étaient une légère diminution du forfait d'entretien, l'attribution obligatoire de bons mensa, sauf exception et l'obligation d'avoir un emploi-étudiant dans la mesure du possible, pour un revenu minimum de 250 frs au 1^{er} semestre et de 500 frs dès le 2^{ème}. Ces modérations avaient pour objectif de pouvoir toujours assurer une aide au plus grand nombre de requêtes, avec les moyens à disposition et ceci, sans devoir recourir au fonds de secours.

Bien entendu, la relève des fonds est un sujet qui doit être amené, tout comme l'alimentation du fonds de secours. Pour ce dernier, la situation étant stabilisée cette année, nous espérons dans le budget 2024-25, pouvoir verser un solde positif dans le fonds de secours pour combler les éventuelles augmentations de demandes, comme ce fût le cas en 2022-23.

3. Quelques chiffres

Florence Renevey, collaboratrice en gestion comptable



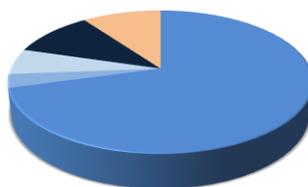
Nombre de
bénéficiaires

Les comptes de l'année académique 2023-24 ont été présentés et approuvés à l'unanimité, tout comme le rapport annuel 2023-24 et le budget 2024-25.

Les sources de revenus proviennent essentiellement des cotisations comprises dans la taxe semestrielle, pour 71%. Nous ajoutons le solde positif de l'année précédente, lequel ne représente que 3% des revenus, les intérêts calculés sur les capitaux de nos fonds couvrent le 6%, le budget Uni qui est reversé dans le fonds de projets pour des prestations dans la prévention touchant une plus large partie des étudiant-e-s ainsi que les dons privés plus généreux que prévus, affichent tous deux 10% des disponibilités et complètent la totalité de nos recettes.



Femmes



- Cotisations étudiants
- Solde de l'année précédente
- Intérêts 2023
- Dons privés
- Budget Uni



Hommes

Fait notable

Les cotisations provenant de la taxe semestrielle ont diminué de plus de 30'000 frs par rapport à l'année 2021-22 et de 15'000 frs par rapport à l'année dernière. Cependant, nous avons pu obtenir des dons exceptionnels pour un montant de 83'600 frs.



Nationalité
suisse

Cette année, 165 bénéficiaires, dont 120 femmes et 45 hommes, ont obtenu des subsides ou des prestations circonstanciées. Sur les dix dernières années, nous avons une moyenne de 127 bénéficiaires.

Les étudiant·e·s soutenu·e·s ont entre 26 et 30 ans pour 46 %, vient ensuite les moins de 26 ans à 36%, et les plus de 30 ans à 18%.



Bachelors

Les étudiant·e·s suisses représentent plus de la moitié des bénéficiaires à 58%, les étudiant·e·s originaires de l'UE se montent à 27% et seulement 15% pour ceux et celles se situant hors de l'Union Européenne.

Nous observons, par niveaux d'études, que notre aide est apportée à 50% de nos étudiant·e·s de niveau bachelor, 48% de niveau master et juste 1% à des doctorants.



Masters

Les universitaires soutenu·e·s, en faculté des lettres et sciences humaines, se montent à 53%, 13% se situent en faculté de droit, 15% en faculté SES (sciences économiques, sociales et management). Finalement, les facultés des sciences et médecine comptabilisent 18% et la théologie ne représente que 1% des bénéficiaires.

Durant l'année académique 2023-24, nous avons accordé en moyenne 3'632 CHF par bénéficiaire et avons accepté les demandes de 165 étudiant·e·s. Alors qu'en 2022-23, nous avons versé une moyenne par étudiant·e de 4'891 CHF à 179 bénéficiaires.

Objectifs

L'objectif défini par la Commission est d'utiliser la totalité des fonds au bénéfice des étudiant·e·s, tout en respectant les critères d'octroi et les montants maximaux de chaque fonds, ceci en adéquation avec les règlements et directives. Il est à préciser que certains critères de fonds, notamment orientés vers la faculté de théologie, sont difficilement attribuables et pour cette année, 24 % des fonds ont pu être octroyés.

Les perspectives d'Uni-Social visent à développer des projets de prévention, ainsi qu'augmenter et maintenir la visibilité du Service en adoptant des démarches, telles que flyers, affiches, écrans d'information, stands d'information ou encore rédiger des newsletters à l'égard de tous les étudiant·e·s et élaborer différents sondages proposant les Services existant au sein de l'Université de Fribourg.